

25^{ème} rapport annuel

L'OBSERVATOIRE DES CREDITS AUX MENAGES

Tableau de bord

présenté par Michel MOUILLART
Professeur d'Economie à l'Université Paris Ouest

- Mardi 29 janvier 2013 -

Les faits marquants en 2012 :

une détention des crédits en recul, dans un environnement peu favorable.

En 2012, le taux de détention des crédits est descendu à 48,6 %.

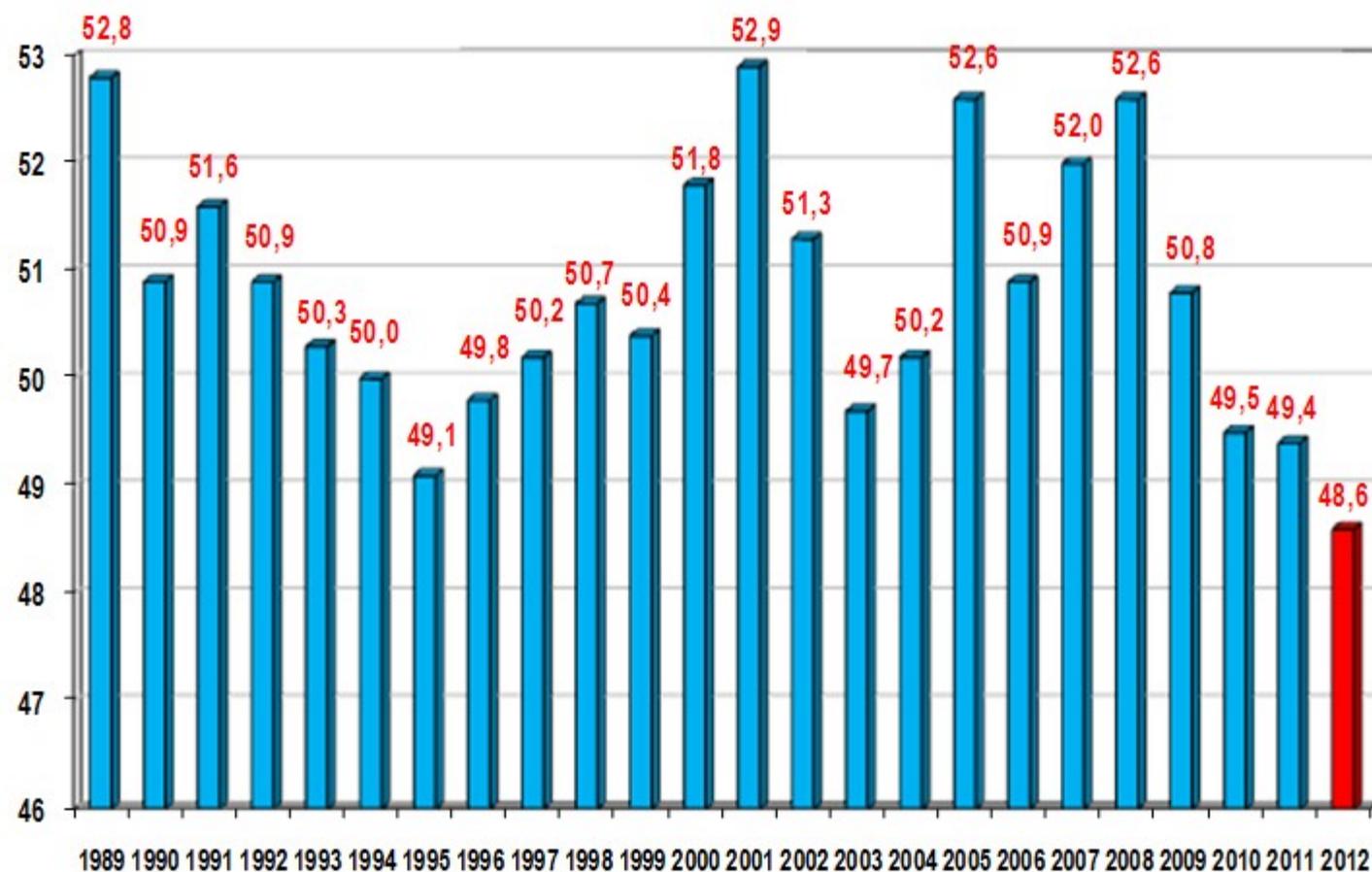
L'année 2012 a été affectée par la crise des dettes souveraines. Et les ménages ont révisé leurs projets de consommation, comme ils l'avaient annoncé à la fin de l'année 2011. D'autant que sous l'effet de la loi Lagarde, ils ont continué de réduire leur utilisation des crédits renouvelables. Néanmoins, le taux de détention des crédits immobiliers a progressé, tiré par l'accession à la propriété. En effet, comme en 2008, alors que les flux de l'accession se sont effondrés, la part des ménages détenant des crédits pour l'accession a continué à augmenter, bénéficiant avec retard de la forte remontée du nombre des accédants constatée en 2011.

La dégradation rapide de l'économie et de ses perspectives a en outre affecté les ménages qui recourent aux crédits : l'appréciation qu'ils portent sur leur situation financière s'est de nouveau dégradée et ils se sentent moins à l'aise avec leur budget que par le passé. Aussi, pour la 2^{ème} année consécutive, les ménages estiment que le poids de leurs charges de remboursement s'est alourdi.

Les ménages sont moins confiants dans l'avenir, ils hésitent à recourir au crédit immobilier : fin 2012, 4,1 % des ménages déclaraient avoir l'intention d'en souscrire un dans les six prochains mois. La demande de crédits immobiliers, après avoir reculé de 30 % depuis 2007, reste donc à très bas niveau. Il en est de même des intentions de recours aux crédits à la consommation : elles diminuent pour la 5^{ème} année consécutive pour se fixer à 3,5 %, contre 5,1 % en 2007.

Dans une économie qui tourne au ralenti, nombre de ménages ont choisi d'abandonner ou de différer leurs projets immobiliers ou de consommation : en conséquence, le taux global de détention des crédits s'est établi à 48,6 % en fin d'année 2012.

Globalement, le taux de détention des crédits descend à son plus bas niveau depuis vingt cinq ans.

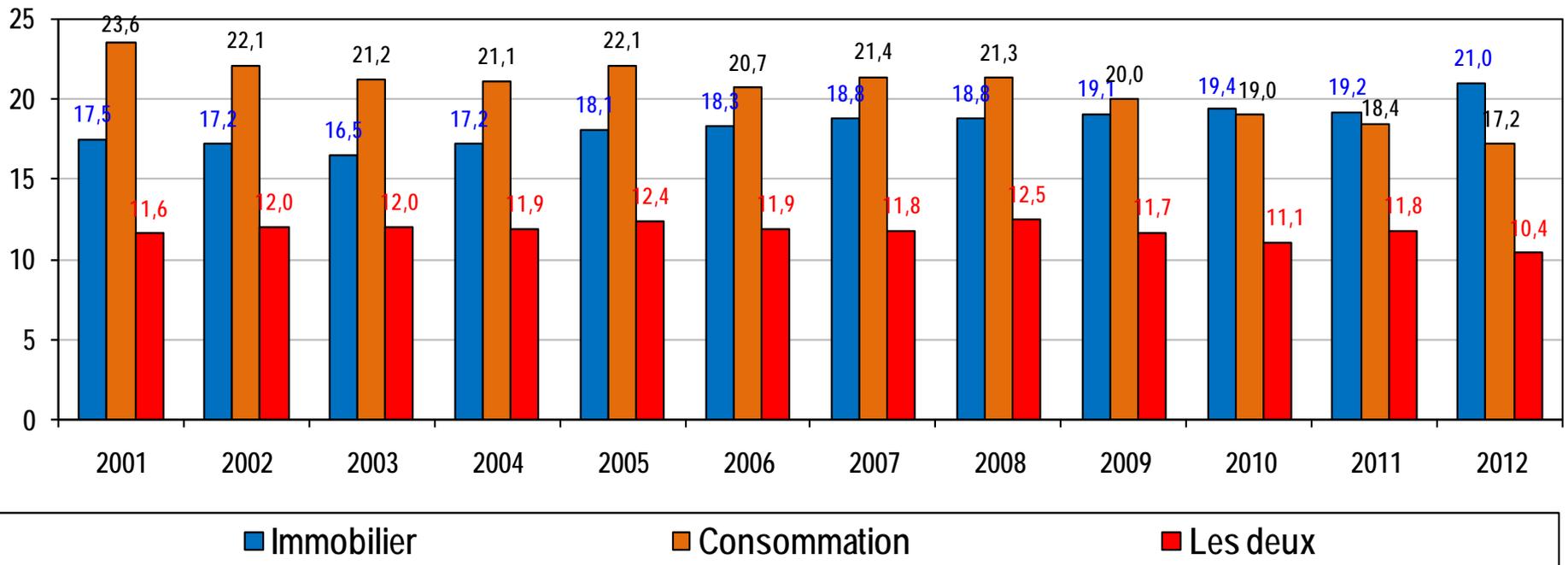


Le taux de détention des crédits à la consommation a nettement reculé en 2012, plus fortement que lors de la crise des années 2008-2009 : il s'établit à 27,6 %, au plus bas depuis le début des années 2000.

La diffusion des « cartes » de magasin a encore reculé à 5,8 % des ménages, comme celle des crédits directement contractés sur le lieu de vente à 6,2 %. Et dans un environnement dégradé (crise économique, dispositions de la loi Lagarde), les ménages ont aussi réduit leur recours aux crédits à la consommation contractés auprès d'une banque ou d'un organisme de crédit.

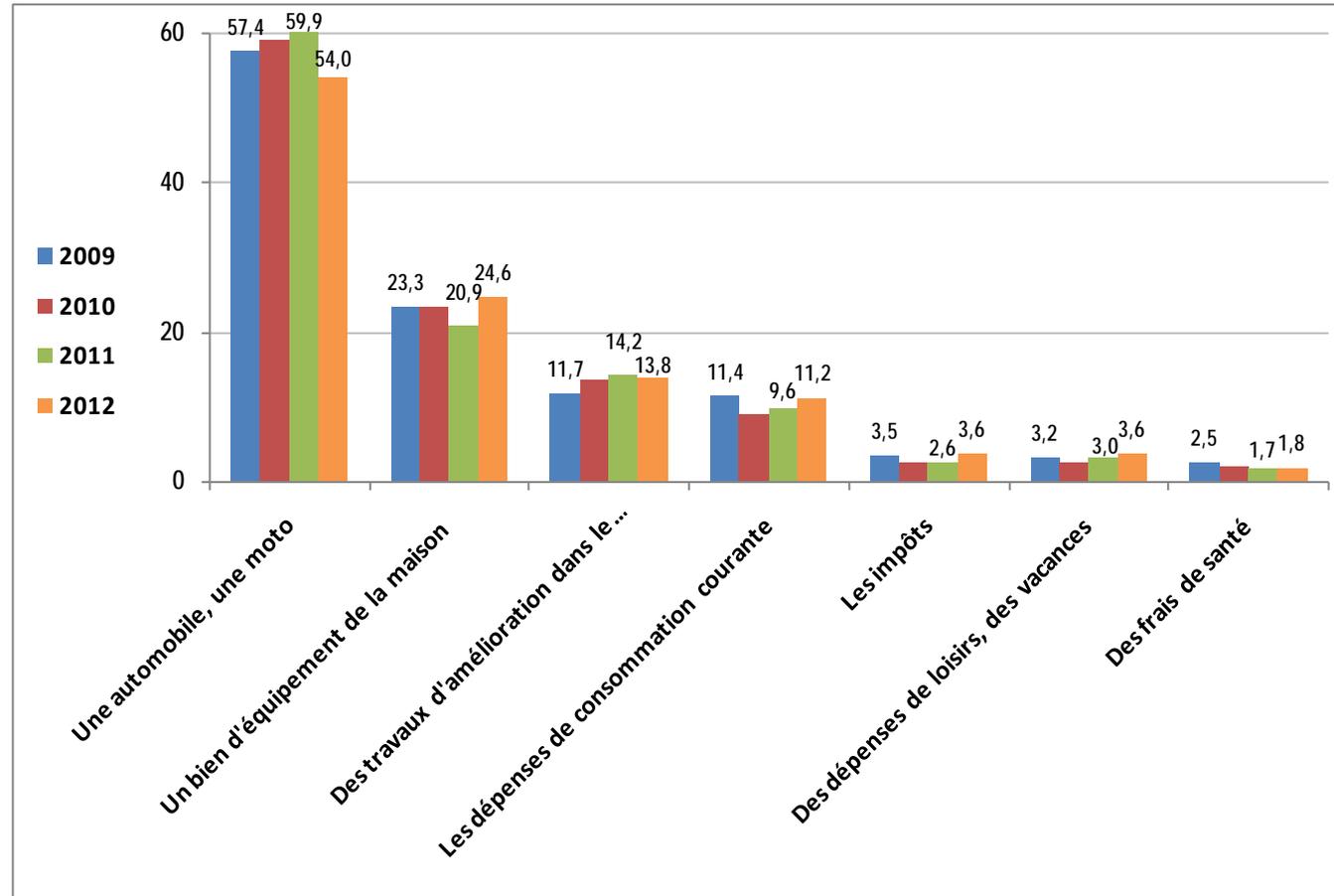
Les ménages abandonnent des projets de consommation durable et certaines de leurs dépenses courantes.

Le taux de détention des crédits immobiliers s'est encore accru, à 31,4 % : la part des ménages détenant des crédits afin d'accéder à la propriété a progressé pour s'établir à 23,7 %.



Les crédits à la consommation servent principalement à réaliser des projets d'équipement (auto, moto, équipement ménager, travaux) : en 2012, ces usages concernent 92,4 % des ménages qui utilisent des crédits à la consommation, comme en 2009.

Depuis 2009, le taux de détention des crédits à la consommation recule. L'usage de ces crédits pour financer des véhicules automobiles, des motos ou des biens d'équipement de la maison a diminué fortement. Et dans une moindre mesure, le financement de dépenses moins essentielles pour le ménage (des loisirs, des vacances ou des placements financiers).



Part des ménages détenant des crédits à la consommation qui financent ce type de dépenses (en % des ménages avec crédit(s) à la consommation)

Depuis le déclenchement de la crise des dettes souveraines, le sentiment des ménages détenant des crédits sur leur situation financière continue de se dégrader : après un décrochage prononcé en 2011, la part des ménages qui estiment que leur situation financière s'est récemment détériorée augmente encore un peu en 2012.

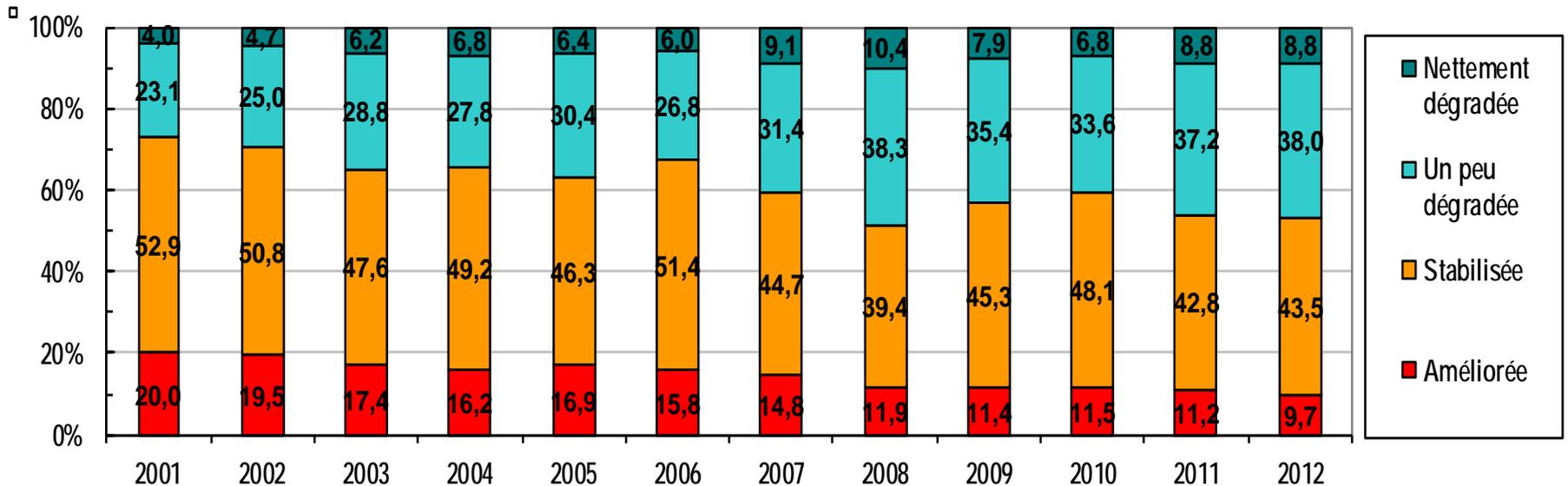
8,8 % considèrent qu'elle s'est nettement dégradée (8,8 % en 2011)

38,0 % qu'elle s'est un peu dégradée (37,2 % en 2011)

43,5 % qu'elle s'est stabilisée (42,8 % en 2011)

9,7 % qu'elle s'est améliorée (11,2 % en 2011)

Mais en 2012, la part de ceux qui considèrent que leur situation financière s'est nettement dégradée reste inférieure au niveau qu'elle avait atteint lors du déclenchement de la crise des années 2008-2009.



La détérioration de la situation financière et budgétaire des ménages provoque une nouvelle érosion du sentiment qu'ils expriment sur le poids de leurs charges de remboursement.

4,9 % beaucoup trop élevé (3,8 % en 2011)

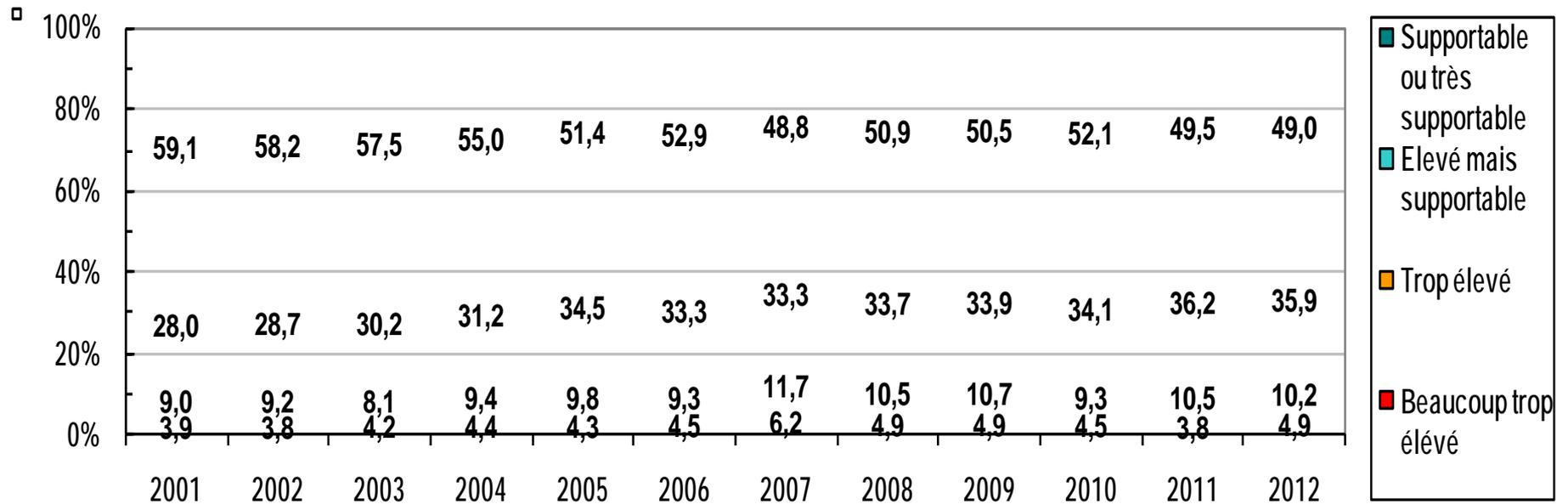
10,2 % le considèrent trop élevé (10,5 % en 2011)

35,9 % élevé mais supportable (36,2 % en 2011)

49,0 % le considèrent comme supportable ou très supportable (49,5 % en 2011)

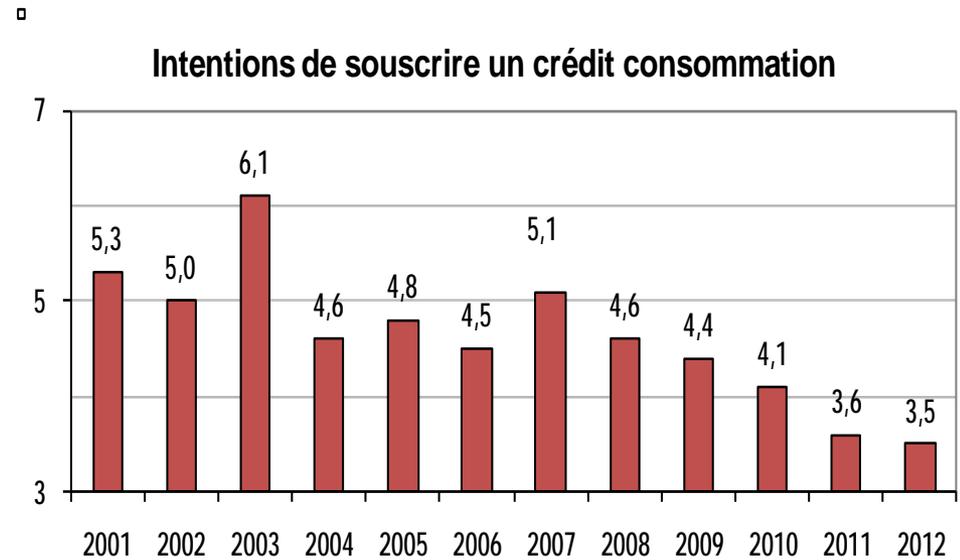
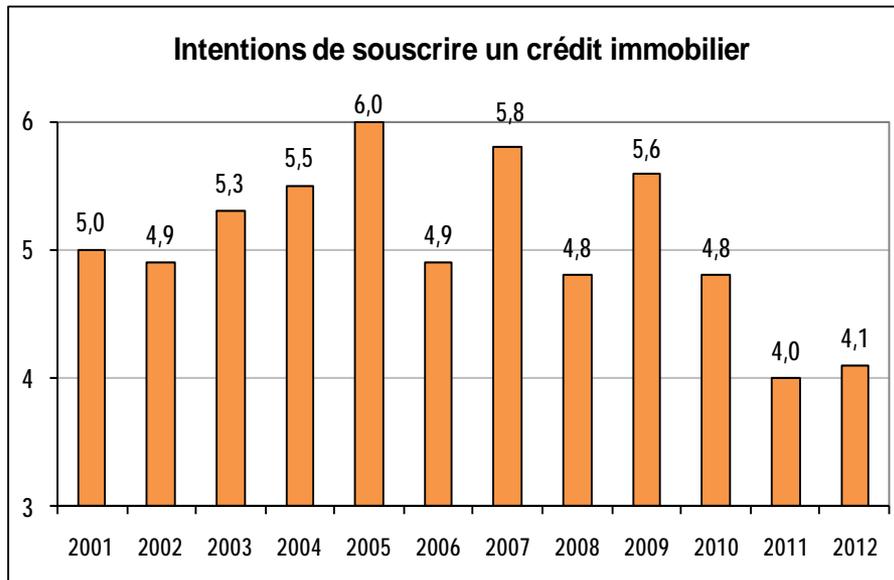
Mais 84,9 % des ménages qui détiennent des crédits estiment toujours que leurs charges de remboursement sont supportables.

La situation des ménages qui recourent au crédit ne s'est pas dégradée du fait du recours au crédit ou des conditions de crédit qui leur sont faites, mais en réponse à la détérioration de l'environnement général constatée depuis deux ans.



Les intentions de recours au crédit dans les mois à venir :

stabilisation à bas niveau pour les crédits immobiliers,
et pour la demande de crédits à la consommation.



Dans les 6 prochains mois, 4,1 % de l'ensemble des ménages envisagent de souscrire un crédit immobilier. La demande est toujours indécise, compte tenu du contexte macroéconomique. Pour la 2^{ème} année consécutive, l'Observatoire constate un niveau d'intentions particulièrement bas.

3,5 % de l'ensemble des ménages envisagent de souscrire un crédit à la consommation. La demande semble se stabiliser à bas niveau, après 4 années consécutives d'une baisse sans précédent depuis le début des années 2000. Les ménages restent très inquiets face aux perspectives économiques des prochains mois.

En conclusion

En 2012, le taux de détention des crédits est descendu à son plus bas niveau depuis 1989, à **48,6 %**.

Le recours au crédit reste pourtant un élément décisif de réalisation des projets, tant immobiliers que de consommation. Et ces utilisations s'inscrivent le plus souvent dans une logique de projet.

Néanmoins, depuis le déclenchement de la crise des dettes souveraines, les ménages confirment leur très grande prudence. Et ils envisagent, comme en 2011, de limiter le recours à de nouveaux crédits : 3,5 % des ménages déclarent avoir l'intention de souscrire un crédit à la consommation dans les 6 premiers mois de 2013 et 4,1 % des ménages envisagent de souscrire un crédit immobilier. Jamais, depuis 1989, les ménages n'avaient été aussi peu nombreux à envisager de s'engager sur des investissements immobiliers ou des dépenses de consommation durable.

L'érosion de l'appréciation qu'ils portent sur leur situation financière et budgétaire vient en outre altérer leur rapport aux charges de remboursement des crédits contractés. Alors que les conditions de crédit s'améliorent, le poids ressenti et exprimé des charges s'alourdit. Pour autant, la part des ménages qui estiment que ces charges de remboursement sont supportables reste élevée : à 84,9 %, donc juste un peu en dessous du niveau annuel moyen constaté depuis le début des années 2000.